

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

COGEFI ELIXIR (ISIN part P : FR0013140597) | CET OPCVM EST GÉRÉ PAR COGEFI GESTION

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Le fonds, de classification « Actions des pays de l'Union Européenne », a pour objectif d'obtenir, sur un horizon de placement supérieur à 5 ans, une performance supérieure à l'indice EURO STOXX en euros, dividendes nets réinvestis (SXXT Index), au travers d'une sélection de type « stock picking » intégrant des critères ESG.

La réalisation de cet objectif de gestion s'appuie sur une sélection de titres de tous secteurs (hormis l'armement controversé et le tabac) et de toutes capitalisations boursières, obtenue après une analyse fondamentale reposant sur une recherche financière et extra-financière développée en interne avec l'appui de recherches externes.

Les critères dits ESG s'appuient sur les thèmes suivants: droits humains, ressources humaines, éthique des affaires, gouvernance d'entreprise, environnement et participation communautaire. Par exemple, le dialogue social au sein des entreprises, l'indépendance du board, des objectifs de réduction des émissions de CO2.

L'intégration de ces critères ESG est mise en place sur 3 étapes du processus d'investissement de l'OPC:

1/ L'évaluation ESG de chaque émetteur

Les émetteurs de l'univers d'investissement ESG, le STOXX Europe 600, sont classés par l'équipe de gestion selon une analyse best-in class en fonction du :

- score ESG global de l'émetteur, qui représente la capacité d'une entreprise à maîtriser les risques ESG les plus matériels au sein de chaque secteur d'activité,
- positionnement de l'émetteur au sein de son secteur d'activité,
- suivi des controverses et de l'impact positif de l'émetteur pour la transition écologique et sociale à travers un score d'impact sur 10 indicateurs retenus comme les plus pertinents par l'équipe de gestion.

Les émetteurs sont ensuite classés en 4 catégories : « Leaders », « En ligne », « Sous surveillance » et « Exclus ». L'OPC s'autorise à sélectionner des émetteurs non couverts par l'analyse ESG à hauteur de 10% du nombre total d'émetteurs sélectionnés.

2/ La réduction de l'univers d'investissement initial

Les émetteurs considérés comme « Exclus » doivent représenter minimum 20% de l'univers d'investissement initial et sont retirés de l'univers d'investissement ESG initial du fonds.

3/ La sélection des valeurs

L'équipe de gestion prend en compte l'évaluation ESG de chaque émetteur, en recherchant les sociétés considérées par l'équipe comme « Leaders ».

Le processus ESG mis en place est construit autour d'une stratégie best-in class dont l'approche retenue par la société de gestion est en partie basée sur des scores ESG provenant d'agences de notation. L'analyse ESG étant différente d'une agence à une autre, l'approche retenue peut ne pas correspondre à chacun.

Le fonds ne bénéficie pas du label ISR.

L'ensemble de ce processus et la liste des fournisseurs de données est détaillée dans le prospectus et le Code de Transparence disponible sur le site internet.

Le portefeuille sera exposé de 60% à 120% aux marchés des actions de l'Union Européenne par le biais d'investissements en actions et/ou

en OPC actions, des instruments dérivés simples et des instruments intégrant des dérivés simples.

Ce FCP étant éligible au PEA, il sera investi à tout moment au moins à 75% de l'actif net en titres éligibles au PEA.

L'exposition du FCP en titres de sociétés de petites capitalisations (small caps) ne dépassera pas 10% de l'actif net.

Le FCP peut être exposé au risque de change à hauteur de 30% de son actif net (maximum 10% de l'actif net pour les devises autres que celles de l'Union Européenne). L'exposition au risque de marché autres que ceux de l'Union Européenne (Zone OCDE hors Union européenne et Hong Kong) doit rester accessoire.

Le fonds pourra être investi, dans la limite de 25% de son actif net, en instruments du marché monétaire, titres de créances, parts et titres de créances négociables (TCN) ou en obligations convertibles de titres cotés. Les titres seront sélectionnés au sein de l'Union Européenne et à titre accessoire sur d'autres zones. Ils bénéficient d'une notation de BBB-minimum chez Standard and Poors (ou notion équivalente d'une autre agence de notation ou jugé équivalent par la société de gestion). Aucune limite de durée ne sera pour le choix de ces instruments. Le fonds n'aura pas recours aux High Yield, qui sont des titres spéculatifs.

La fourchette de sensibilité du Fonds aux produits de taux sera comprise entre 0 et 8.

La société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux notations des agences, mais peut en tenir compte dans sa propre analyse, au même titre que d'autres éléments, afin d'évaluer la qualité de crédit de ces actifs.

Le FCP peut investir jusqu'à 10% maximum de son actif net en parts ou actions d'OPCVM de droit français et/ou européen, de FIA de droit français et/ou européen (fonds d'investissement à vocation générale).

Le FCP pourra investir dans des OPC actions pour répondre à l'objectif de gestion, obligataires ou diversifiés et des OPC monétaires pour gérer la trésorerie. Ces OPC peuvent être gérés par Cogefi Gestion ou d'autres entités de gestion, y compris les sociétés liées.

Le FCP pourra intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés et organisés, français et étrangers (limité à la zone OCDE), en vue de couvrir le portefeuille action, le portefeuille obligataire et l'exposition aux devises, ou bien s'exposer davantage à une des classes d'actifs (actions ou taux) afin de réaliser l'objectif de gestion. Toutes ces opérations seront effectuées dans la limite d'un engagement maximum d'une fois l'actif du FCP.

L'investissement en titres intégrant des dérivés simples ne dépassera pas 25% de l'actif net (y compris les obligations convertibles).

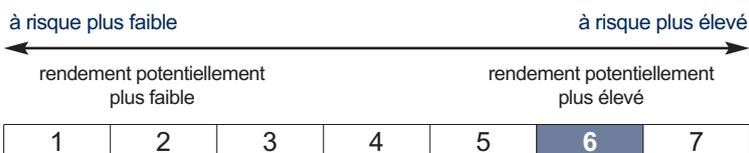
Le Fonds n'aura recours ni aux "Total Return swaps" (TRS) ni à l'investissement en Contingent Convertible Bonds (CoCos).

Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées.

L'investisseur pourra obtenir sur simple demande un remboursement. Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque jour ouvré à Paris, avant 11 heures, auprès de notre dépositaire CACEIS Bank, et sont exécutées sur la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture du jour de centralisation.

Recommandation : Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

PROFIL DE RISQUE ET RENDEMENT



Risque de liquidité :

Le fonds peut s'exposer à un risque de liquidité si une part des investissements est réalisée dans des instruments financiers par nature suffisamment liquides, mais néanmoins susceptibles dans certaines circonstances, d'avoir un niveau de liquidité relativement faible, au point d'avoir un impact sur le risque de liquidité de l'OPCVM dans son ensemble. Le risque de liquidité est la résultante de la sélection par le FCP principalement de petites capitalisations. Ce risque pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

La catégorie la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

L'OPCVM n'est pas garanti en capital.

L'OPCVM se situe actuellement au niveau « 6 » de l'indicateur synthétique de risque, du fait de son exposition au minimum à 60% aux marchés d'actions françaises.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de votre OPCVM.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque demeure inchangée, le classement de l'OPCVM étant dès lors susceptible d'évoluer dans le temps.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

FRAIS PONCTUELS PRÉLEVÉS AVANT OU APRÈS INVESTISSEMENT

Frais d'entrée	2.00%
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, vous pouvez donc payer moins. Vous pouvez obtenir de votre conseil ou de votre distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

FRAIS PRÉLEVÉS PAR L'OPCVM SUR UNE ANNÉE

Frais courants	3,15% de l'actif net
----------------	----------------------

Le pourcentage indiqué se fonde sur les frais annualisés de l'exercice précédent clos **31/12/2019**.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance
- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPCVM.

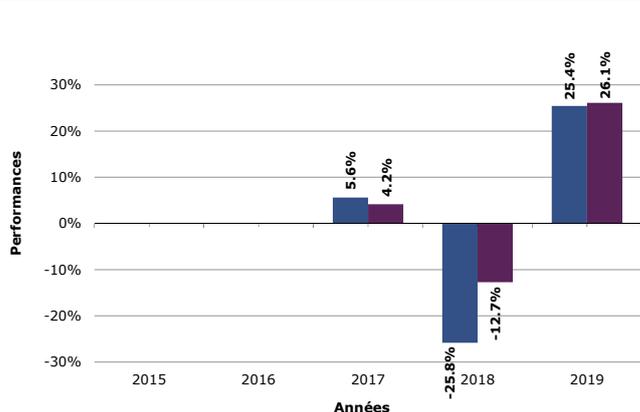
FRAIS PRÉLEVÉS PAR L'OPCVM DANS CERTAINES CIRCONSTANCES

	0,01% de l'actif net*
Commission de surperformance	15% TTC maximum l'an de la performance du FCP au-delà de l'EURO STOXX en euros, dividendes nets réinvestis, si la performance est positive.

*Ce chiffre correspond aux frais de l'exercice précédent clos le 31/12/2019, et peut varier d'un exercice à l'autre.

Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur les frais, dans la rubrique Frais et Commissions du prospectus qui est disponible auprès de Cogefi Gestion - 11, rue Auber - 75009 Paris - www.cogefi.fr.

PERFORMANCES PASSÉES



■ Cogefi ELIXIR - Part P

■ EURO STOXX en euros, dividendes nets réinvestis

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.

Le calcul des performances passées tient compte de l'ensemble des frais et commissions.

La part P a été créée en 2016.

Les performances présentées ont été calculées en EUR.

La performance de l'OPCVM et celle de l'indicateur de référence sont calculées dividendes nets réinvestis.

L'indicateur de référence est le EURO STOXX dividendes nets réinvestis.

INFORMATIONS PRATIQUES

Nom du dépositaire : CACEIS BANK

Lieu et modalités d'obtention d'informations sur l'OPCVM : De plus amples informations sur l'OPCVM, copie de son prospectus, de son dernier rapport annuel et de tout document semestriel ultérieur, rédigés en français, et les modalités de souscription et rachat, sont disponibles gratuitement auprès de COGEFI Gestion - 11, rue Auber - 75009 Paris - www.cogefi.fr.

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative : La valeur liquidative est disponible sur le site internet www.cogefi.fr et est communiquée à toute personne qui en fait la demande à COGEFI Gestion - 11, rue Auber - 75009 Paris - +33 1 40 06 02 22.

Fiscalité : FCP éligible au PEA et, depuis sa création, à l'abattement pour durée de détention visé à l'article 150-0 D du CGI. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts d'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal habituel. Nous attirons votre attention sur le fait que la législation fiscale de l'État membre d'origine de l'OPCVM peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

Catégorie de parts : Cet OPCVM est constitué d'autres types de parts, les informations concernant les autres parts peuvent être obtenues auprès de COGEFI Gestion.

Le détail de la politique de rémunération est disponible gratuitement en version papier sur demande de l'investisseur auprès de Cogefi Gestion - 11 rue Auber - 75009 PARIS.

La responsabilité de Cogefi Gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

Cogefi Gestion est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 01/07/2020.